

## Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date : 2e trimestre 2022

N° indicateur	Nom de l'indicateur
2	<b>Taux des SCOT du bassin Seine Normandie approuvés (dont révisés) depuis le 01/01/2016</b>

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI en proposant la réalisation de diagnostics à différentes échelles contribue-t-il à réduire la vulnérabilité des enjeux ?
	Le PGRI contribue-t-il à la planification d'un aménagement du territoire résilient aux inondations ?
	Le PGRI contribue-t-il à améliorer la gestion de crise et le retour à la normale ?
	Le PGRI permet-il de renforcer et partager la connaissance des aléas d'inondation et des enjeux exposés ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	1–Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
	3–Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	1A – 1B – 1C -1E – 3B – 4B
Disposition(s) concernée(s)	De nombreuses dispositions visent les SCOT
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Planification – Risques d'inondation
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche-indicateur-2

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Base SuDocUH, limites du bassin, périmètre des TRI		
Sources des données de base	MCT, MTES, DRIEAT		
Modalités de collecte des données de base	Extraction de la base SuDocUH		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>Formule : rapport du nombre de SCOT approuvés (dont révisés) depuis le 01/01/2016 sur le nombre total de SCOT approuvés (dont révisés)</p> <p>1- La DRIEAT extrait de la base SuDocUH, les SCOT (base de données) qui comprennent au moins une commune appartenant au bassin, approuvés ou révisés, ce qui fixe le nombre total de SCOT ou le dénominateur.</p> <p>2- La DRIEAT identifie les SCOT, approuvés ou révisés depuis le 01/01/2016, ce qui fixe le numérateur.</p> <p>3 – La DRIEAT produit une carte à l'échelle du bassin avec identification des périmètres de SCOT approuvés (dont révisés) après le 01/01/2016 et avant cette date et des TRI.</p>		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2021	2024	2027
	<b>48 %</b>		
Commentaire	<p>Indicateur nouveau. Il y a un lien avec l'indicateur N°1 en tout cas, pour le calcul de ces deux indicateurs. Le numérateur de l'indicateur N°2 correspond au dénominateur de l'indicateur 1. L'objectif est de suivre le rythme d'évolution des SCOT approuvés ou révisés depuis que le PGRI du premier cycle a été mis en place. Il existe en effet, un lien de compatibilité entre le SCOT et le PGRI. Un nombre non négligeable de dispositions du PGRI visent ces documents. Début 2022, 40 SCOT ont été approuvés depuis le 01/01/2016. 15 SCOT approuvés avant le 01/01/2016 sont toujours en vigueur. De plus, 29 SCOT sont en cours de révision et 28 SCOT sont en cours d'élaboration, ce qui est important.</p>		